TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017-212 S- QS_2017- DE______

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 212212017



COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS: M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,

Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs. GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P, MAJEAU S, ROBERT M.

Excusés : Mme BOULOUMOU MC, Mrs. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J., GACHET P.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Présents: 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

CONVENTION: ASSOCIATION LE SAS.

Après avoir entendu une présentation générale de cette association par Madame Virginie BOUVARD – Directrice, et de ses missions au travers des chantiers d'insertion,

Après avoir rappelé l'intervention de Monsieur Patrick MACHEFERT, Maire de Soulignonnes, qui au cours du dernier conseil communautaire du 23 novembre 2016 avait porté témoignage des travaux de cette association sur sa commune,

Après avoir rappelé la volonté de la Communauté de Communes d'accompagner des actions d'insertion auprès des publics fragiles,

Après avoir rappelé notre accompagnement auprès d'AI 17, de Saint fiacre, de SOLCANPO, Monsieur le Président propose aux élus de mettre en place une expérimentation sur 6 mois pour accompagner des chantiers qui pourraient être engagés sur les communes de Nieul les Saintes, Les Essards, Saint Sulpice d'Arnoult et terminer la mission en cours sur Soulignonnes,

Monsieur le Président soumet la signature d'une convention avec la dite association, et l'ouverture de crédits à hauteur de 30 000 euros à l'approbation des membres du conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité, A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

> 17250 ST 23 Sylvain BARREAUD.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS: M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,

Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs. GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P, MAJEAU S., ROBERT M.

Excusées: Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J., GACHET P.

Date de la convocation: 17 janvier 2017

Présents: 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE.

Après avoir rappelé que le Secteur Jeunesse (SEC'J) est intégré à compter du 1^{er} janvier au sein de la Communauté de Communes, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de délibérer sur la tarification mise en place, et, à cet effet soumet au vote le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017012 5-07-207- DE_____

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>0 9 / 0 2 /</u> 2017 Charente-Arnoult communité de communes BP 23



SECTEUR JEUNESSE www.sccleungeunesse.unblog.tr

	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF*2de 761ۈ+de 100€	Non allocataire CAF (MSA, Banque de France)	HORS CD
	DRO	IT D'ACCES	AU SERVI	CE	
Annuel et par famille		5,10€	5,20€	5,30€	5,50€
De septembre à décembre		3,10 €	3,20€	3,30 €	3,50 €
		ACTIVI	TES		
En 1/2 journée sans activités payantes	2€				
En 1/2 journée avec activités payantes	3€				
Avec repas	5€				
Spécifiques (Laser-game, karting)	10€				
		STAG	ES		
1/2 journée	5€				
- Company of the Comp		SOIRE	ES		
Sans repas avec ou sans activités payantes	2€				
Avec repas sans activités payantes	4€				
Avec repas avec activités payantes	6€				
		JOURN	EES		
estivals, visites, sorties	5€				
Parcs d'attractions		10€	15€	20€	25€
		SUPPLEME	NTS**		THE THE BILL
Supplément 1	2€	*			
Supplément 2	.,3€				
supplément 3	5€				
	SEJOL	JRS (à parti	ir de 6 jour	rs)	
Vacances scolaires (été, printemps, toussaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300€	350 €	400 €
	MINIS	EJOURS (ju	squ'à 5 jou	ırs)	
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170€	200 €	230 €
Autres		70€	100€	130 €	160€
SEJOUR	HIVER (à partir de	6 jours-sl	(i et autres)	u enewije de eest
QF1 de 0€ à 300€	200,00€				
QF2 de 301€ à 500€	225,00€				
QF3 de 501€ à 760€	250,00€				
QF4 de 761€ à 100€	275,00€				*
QF5 + de 1000€	300,00€				
Non allocataire	350,00€				
lors CDC	400,00€				



COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS: M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,

Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs. GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P, MAJEAU S, ROBERT M.

Excusées: Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J., GACHET P.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Présents: 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

<u>AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET.</u>

Le vote du Budget Principal étant prévu lors du conseil communautaire d'avril, M Le Président propose de délibérer avant budget sur les mandatements suivants :

Renouvellement partiel parc informatique : Article 2183-42 – SOLURIS : 7 247,04 € Acquisition logiciel service Secteur Jeunesse : Article 2183-42 – AIGA : 2 758 €

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 241700517 - 201 7012 5-08-2013-0£-----

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 02/02/2017 Charente-Arnoult COMMUNICE BP 23
SYLVENINE ARREACTION INC.





COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS: M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,

Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs. GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P, MAJEAU S, ROBERT M.

Excusées: Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J., GACHET P.

Date de la convocation: 17 janvier 2017

Présents: 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

COTISATION C.A.U.E. 2017.

Après avoir rappelé les missions du CAUE auprès de notre Communauté de Communes :

- ✓ Promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale,
- ✓ Information et conseils divers auprès des porteurs de projets par une permanence dans nos locaux tous les 2 mois,
 - ✓ Assistance et rôle de conseil auprès du service urbanisme de la CDC,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler notre adhésion pour 2017 et de valider notre cotisation pour un montant de 1 704 euros.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017012 5 - 09 2017 DE _____

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 09/02/2017 Charente-Aynoult communauté de communes BP 23
Sylvain BARREAUD.



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017 142 S-40_2047 1E----

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 0910212017



COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS: M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,

Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs. GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P, MAJEAU S, ROBERT M.

Excusées: Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J., GACHET P.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Présents: 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

PROJET EV92;

Après avoir entendu la présentation par Sébastien POCH du projet de l'Eurovéloroute n°92 sur notre territoire,

Après avoir souligné l'enjeu touristique et économique majeur pour notre Communauté de Communes fort d'un potentiel de 75 000 touristes par an et l'intérêt de travailler sur « l'accueil à vélo ».

Après avoir rappelé la particularité des financements (notamment Leader/CRDD), qui associeront les Conseils Départementaux, la Région Nouvelle Aquitaine et les EPCI,

Après avoir informé les membres du Conseil Communautaire que le Département compte être partenaire, dans le cadre de son schéma départemental, pour les boucles de randonnées (2 par EPCI) qui pourraient être raccordées à la Eurovéloroute 92,

Après que Monsieur Machefert, Vice-Président en charge des infrastructures de la CDC, ait informé également le Conseil que la société qui a équipé notre territoire de bornes de recharges électriques pour les véhicules, s'est proposé de réfléchir à l'installation de bornes pour les vélos électriques.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation pour signer l'ensemble des documents administratifs et actes concernant le projet EV92, de déposer toutes demandes de subventions éligibles à cette opération et d'inscrire les crédits aux budgets.

Adopté à l'unanimité

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

Charente-Arnoult COMMUNAUTÉ DE COMMUNE BP 23 SYNTAGE BARREAUDIR

BP 23 Place Eugène Bézier 17250 SAINT PORCHAIRE